



conseil pour succession

Par **menevagorion**, le **08/02/2019** à **22:05**

Bonjour et merci d'avance pour les conseils et informations que vous pourrez m'apporter

j'ai 45 ans, j'ai un fils d'un premier lit qui arrive sur ses 18 ans.

je me suis séparé de sa mère (nous n'étions pas mariés) alors qu'il avait 1 an.

je me suis marié il y a 15 ans et avec mon épouse, nous avons acheté une maison.

Dans le cas où il m'arriverai quelque chose, je souhaiterai que mon épouse puisse garder la maison jusqu'à sa mort et si j'ai bien compris la chose, mon fils serait imposé à 60% pour la moitié de la maison qui appartient à mon épouse.

quel serait la solution la plus simple et sur pour minimiser les risques aussi bien pour mon épouse que pour mon fils. j'ai entendu parlé d'une adoption de mon fils par mon épouse, cela serait-il la solution ?